

Kirkpatrick

Protection totale depuis 1852

- ▶ Kirkpatrick est la première société de propriété intellectuelle fondée en Belgique
- ▶ Elle compte une équipe de 40 personnes multilingues
- ▶ Elle est active en Belgique et à l'étranger

Sébastien ÉTIENNE

Protéger son produit que l'on estime novateur, être attentif à l'utilisation de son logo, vérifier que l'on ne porte pas atteinte à sa marque ou à son design,... Voilà autant d'aspects que peut revêtir la notion de propriété intellectuelle. Indépendants, PME, institutions et multinationales peuvent y être confrontés. Fondée en 1852, Kirkpatrick est la première société de conseils en propriété intellectuelle en Belgique. Elle est au service de tout qui souhaite protéger son patrimoine en matière de propriété intellectuelle (protection des marques, modèles, brevets, licences, noms de domaines, droits d'auteur, lutte anti-contrefaçon...). Son fondateur Henry William Kirkpatrick était un ingénieur écossais venu s'établir en Belgique. La société est née à Seraing, alors centre névralgique industriel. Depuis 1995, elle est établie à La Hulpe. L'actuel Managing

Director, Jean-François Plucker, représente la 5^e génération dans la descendance de Henry William Kirkpatrick. La société compte une équipe de 40 personnes multilingues (français, néerlandais, anglais, chinois et japonais) et trois départements principaux : marques et modèles (conseils à la fois sur le nom ou la forme d'un produit), brevets (le produit en lui-même) et un département juridique. Un entrepreneur qui, par exemple, a imaginé une boisson peut être amené à défendre sa propriété intellectuelle. Que ce soit pour le savoir-faire de sa boisson, le nom qu'il lui donne, le logo ou l'emballage qu'il utilise ou encore pour sa commercialisation. Il est aussi essentiel de sonder le marché potentiel avant tout lancement afin d'être certain de ne pas porter préjudice à quelqu'un d'autre sur l'un ou l'autre aspect. Kirkpatrick est compétente pour ces différentes questions avec

ses juristes et ingénieurs. La société peut, de plus, en tout premier lieu établir une stratégie. « *Nous sommes multifacettes et nous pouvons donc suivre un client tout au long de sa vie* » souligne Eva Schelfaut, Trademark & Design Attorney.

La société est active dans des secteurs très divers : alimentation, industrie chimique, secteur bancaire, textile,... Si un litige survient, Kirkpatrick est habilitée à défendre ses clients devant les juridictions administratives compétentes en propriété intellectuelle. Kirkpatrick est également consultée dans le cadre de la désignation d'un expert devant les tribunaux afin d'apporter un éclairage dans des dossiers liés à la contrefaçon.

Son équipe d'une quarantaine de personnes peut paraître réduite. « *Notre petite taille est l'une de nos forces, objecte-t-on néanmoins chez Kirkpatrick. Cela nous permet d'effectuer un travail sur mesure. Chaque dossier est différent. Nos clients ont un ou deux interlocuteurs qui connaissent leur dossier* ». La clientèle de Kirkpatrick est originaire à 60 % de l'étranger. En dehors des frontières, la société peut compter sur un réseau de partenaires...



“ Kirkpatrick est habilitée à défendre ses clients devant les juridictions administratives compétentes

KIRKPATRICK

Avenue Wolfers, 32 - 1310 La Hulpe
Tél. 02/652.16.00 - www.kirkpatrick.eu